



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00732

Numéro SIREN : 809 852 627

Nom ou dénomination : 13 ZEN

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2017 sous le numéro de dépôt 18280

18280 vjn

13 OCT. 2017 16

LIASSE FISCALE

SAS 13 ZEN

1 rue Elie Pelas

13016 MARSEILLE

SIRET 80985262700011 - APE 5920Z

1 janvier 2016 - 31 décembre 2016

CABINET ECIA - MARSEILLE

Téléphone : 0491250130 - Télécopie : 0491720738

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012016
et clos le 31122016Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal"
Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA
Option pour le régime de la taxation au tonnage (cocher la ou
les cases
correspondantes)

A IDENTIFICATION

SAS 13 ZEN
Identification du
destinataire 1 rue Elie Pelas
13016 MARSEILLEAdresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse
du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :Préciser :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	426	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d
3 Total	426	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	426	

4 bis. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette
de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)- Subventions d'équipements, indemnités d'assurance compensant la perte
d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies
à l'article 39 duodecies.

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

f

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④
à court terme et à long terme exonérées ⑤
à long terme imposables au taux de 16 % ④
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-I du CGI) ④
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Autres dispositifs ⑧
 ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités Jeune entreprise (JEI)
 Exonération ou ⑦ abatement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % sur le bénéfice
 Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)
 Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W)
 Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art. 244 quater X)

7 BIC non professionnels (2031 Bis) ⑨ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : À compter de l'échéance de mai 2015, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impôts.gouv.fr.

La notice 2033-NOT est accessible sur le site www.impôts.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires".CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À MARSEILLE
Signature et
qualité du déclarant

, le 06042017

M. Perez Ludovic, Président

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012016
et clos le 31122016Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal"
Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA
Option pour le régime de la taxation au tonnage (cocher la ou
les cases
correspondantes)

A IDENTIFICATION

Identification du
destinataire
SAS 13 ZEN
1 rue Elie Pelas
13016 MARSEILLEAdresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et ou adresse
du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :Préciser :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	426	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants 1	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3 Total	426	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) 3	426	

4 bis. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette
de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)- Subventions d'équipements, indemnités d'assurance compensant la perte
d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies
à l'article 39 duodecies.

e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

f

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers 4		à court terme et à long terme exonérées 5		à long terme imposables au taux de 16 % 4	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-I du CGI) 4		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) 6			

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Autres dispositifs 8
 ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités Jeune entreprise (JEI)

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % sur le bénéfice

Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)
 Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W)
 Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art. 244 quater X)

7 BIC non professionnels (2031 Bis) 9	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
---------------------------------------	--------------	-------------	----------------

8 Régime des sociétés de personnes 10

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : À compter de l'échéance de mai 2015, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice 2033-NOT est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires".CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

À MARSEILLE
Signature et
qualité du déclarant

, le 06042017

M. Perez Ludovic, Président

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 13 ZEN

Néant *

Adresse de l'entreprise 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 11

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	{ Fonds commercial*							
	{ Autres*	014	1 065	016	395	670	883	
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	1 065	048	395	670	883	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	411	070		411	
			{ Autres* (3)	072	900	074		900
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	1 445	086		1 445	142	
	Charges constatées d'avance*	092		094				
		Total II	096	2 756	098		2 756	835
		Total général (I + II)	110	3 822	112	395	3 426	1 718
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 000		3 000	
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131					
	Report à nouveau		134		(1 322)			
	Résultat de l'exercice		136		1 748		(1 322)	
	Provisions réglementées		140					
		Total I	142		3 426		1 678	
Provisions pour risques et charges		154						
	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169				40	
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III	176				40		
	Total général (I + II + III)	180			3 426		1 718	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.



IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 13 ZEN		Néant * <input type="checkbox"/>					
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	X	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
						3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209				210			
	Production vendue	{	biens	215			214				
			services*	217			218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée*							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits						4 154				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	4 154		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234			
	Variation de stock (marchandises)*							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					2 057		1 140		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243				244			
	Rémunérations du personnel*							250			
	Charges sociales							252			
	Dotations aux amortissements*						213		182		
	Dotations aux provisions							256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259					262	127		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	2 398		
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	1 756		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280			
	Produits exceptionnels (IV)							290			
	Charges financières (V)					8		294			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)								310	1 748		
B – RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	1 748		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles*								322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)								324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330		
		Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
		Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)		990				
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138							
Dont divers		ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance report en arrière du déficit		346			
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				350			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1		352	1 748		
						Déficit col. 2			354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)								356		
	Déficits antérieurs reportables :*						1 322	dont imputés sur le résultat :		360	1 322
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1		370	426		
						Déficit col. 2			372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 ZEN**

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 065	412		414		416	1 065		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 065	492		494		496	1 065		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	182	502	213	504		506	395		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	182	572	213	574		576	395		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme					
					(5)	19 % (6)	15 % ou 16 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 322
Déficits imputés	983	1 322
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	411
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	255
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2017

Néant *

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
-----------------------------	--------------------------	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 17, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille

Nom marital [] % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 990

Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Lyon Pays France

Adresse : N° 28 Voie rue de la Martinique

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/	1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 0 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
	VARIATION 2016 / 2015	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	4 154		4 154	
Charges d'exploitation	2 398	1 322	1 076	81,36
Résultat d'exploitation	1 756	-1 322	3 078	NS
Résultat financier	-8		-8	
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat net	1 748	-1 322	3 070	-232,24

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles euros
- Immobilisations corporelles euros
- Immobilisations financières euros

Le niveau des investissements réalisés en 2016 est de 0 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 213 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	3 426	1 678	1 748
Capital social	3 000	3 000	
Capitaux propres / Capital social	1,14	0,56	0,58

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros

II AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 426,27 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	1 748,26
Report à nouveau	-1 321,99
Réserves distribuables	
Total	426,27

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Report à nouveau	426,27
Total	426,27

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

V APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre Président.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Le 27 juin 2017 à 17 heures, les associés de la société SAS 13 ZEN, société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M. PEREZ Ludovic demeurant 24 bd Emile Sicard à Marseille titulaire de 1020 parts.
- M. PEREZ Gilles demeurant 70 chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 990 parts.
- M. PEREZ Cyrille demeurant 28 rue de la Martinique à Marseille titulaire de 990 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Ludovic, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 3000 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du Président. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1 748,26 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 426,27 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2016	1 748,26
Report à nouveau	-1 321,99
Réserves distribuables	
Total	426,27

L'assemblée générale, sur la proposition de la Présidence, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Report à nouveau	426,27
Total	426,27

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

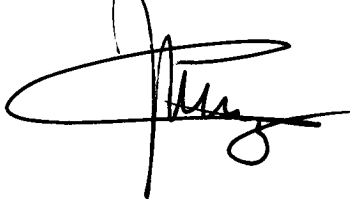
L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la Présidence et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

M. PEREZ Cyrille



M. PEREZ Ludovic



M. PEREZ Gilles

